

COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2017_6_3

Séance du 8 septembre 2017

Date de convocation : 21/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à 20 heures 30 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mm et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André, MILLOT Lukas, JOUVE Gilbert

Etaient excusés : Mme FERRAND Anne-Lise, M. BONNEVIE Sébastien

Objet de la délibération : Travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a reversé à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, ayant compétence pour la voirie d'intérêt communautaire, la totalité de sa dotation départementale à orientation voirie d'un montant de 8 619 €. La CCBDP est chargé du suivi des travaux de voirie.

Il présente le devis proposé par la CCBDP pour les travaux de voirie à effectuer sur la commune de Roussieux et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du devis présenté et délibéré à l'unanimité

- APPROUVE les travaux de voirie sur le CR Chemin du Serre mise en forme enrobé 100 mètres linéaires
- APPROUVE les travaux de voirie sur le CR Chemin de Roussieux à Montguers mise en forme du chemin et grave 0/80 partielle sur approximativement 300 mètres
- APPROUVE le devis proposé par la CCBDP jusqu'à épuisement de l'enveloppe 2017.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire au dossier.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
le 8 septembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170914-2017_6_3-DE

Le Maire,
Didier GIREN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017